

# Les **INFORMATIONS** **S**yndicales

Périodique de l'UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES

8, rue Lacataye - BP 114 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - (0558065070)

Directeur de la publication : Patrick Dangoumau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION destiné aux syndiqués - 62ème année - N° 373 - octobre 2007 - 1,00 €

Imprimé par nos soins Inscription C.P.P.A.P : 0708 S 06601

## SOMMAIRE

- **Le RSA, ce n'est pas sûrement la panacée!**  
\_\_\_\_\_ page 1
- **Les réformes sociales répondent aux attentes du MEDEF**  
\_\_\_\_\_ pages 2 à 3
- **Franchises : droit à la Santé**
- **Modernisation du marché du travail**  
\_\_\_\_\_ page 4

## Le RSA, ce n'est sûrement pas la panacée !

Avec le « Revenu de Solidarité Active », Martin HIRSCH, Haut commissaire aux solidarités active contre la pauvreté, affiche l'objectif de rendre « rentable » toute heure travaillée pour les bénéficiaires du RMI et de l'API. Le RSA viendrait donc compléter financièrement la baisse du minimum social et la perte de certains droits sociaux qui interviennent lorsqu'une personne retrouve un emploi. Pour valider la pertinence de cette réforme à venir, 25 départements environ se sont portés volontaires pour expérimenter le RSA sur une partie de leur territoire, se partageant les financements induits avec l'Etat. 50000 allocataires RMI et 40000 API seraient concernés. Des mesures récentes, dites « d'intéressement », ont déjà permis des gains relatifs, pendant une année environ, pour les personnes percevant ces minima sociaux dès lors

qu'elles accédaient à une activité salariée, même très partielle, ou à une formation rémunérée (prime de retour à l'emploi de 1000 euros, prime forfaitaire de 150 euros mois...). Le RSA a l'ambition d'accroître ces gains et de les garantir plus longtemps.

Le RSA peut-il sortir réellement et durablement ses bénéficiaires de la pauvreté ? En réalité les simulations actuelles montrent que le RSA permettrait de maintenir les bénéficiaires de minima sociaux juste au dessus du seuil fatidique de pauvreté s'ils acceptent un travail précaire à temps partiel. Les gains supplémentaires sont évalués entre 50 à 100 euros mensuels selon les situations. D'ores et déjà, la gestion de tels dispositifs s'avèrent d'une complexité inouïe.

Alors que le gouvernement envisage par ailleurs de limiter considérablement ses crédits affectés aux emplois aidés, les mobilisations financières, d'accompagnement social et de formation, promettent d'être très importantes si le RSA était élargi à l'échelle du pays. Qui financerait ? Les départements, faisant exploser la fiscalité locale ? En tout état de cause une généralisation du RSA fin 2008, comme cela est envisagé, serait suicidaire. Se pose également la question de la prise en compte des salariés pauvres, non titulaires de minima sociaux, et qui n'ont pas plus de revenus qu'eux. Qu'est-il envisagé pour les privés d'emploi qui ne sont plus indemnisés au titre du chômage ?

L'emploi et des salaires décent sont les questions fondamentales qui sont posées au cœur du développement massif de la pauvreté. Le pays est face à des millions d'hommes, de femmes, d'enfants, dans la détresse, n'ayant que des moyens d'existence de survie. Les entreprises ont leurs responsabilités à assumer dans le cadre de la société où elles développent leurs activités économiques et où elles bénéficient de politiques publiques les soutenant. L'emploi et les salaires sont de leurs responsabilités majeures. Elles ne sauraient se détourner plus longtemps des dégâts engendrés par leur course au profit et l'appétit démesuré de leurs actionnaires.

Dans l'immédiat, les prestations familiales et de logement doivent être exclues du calcul des minima sociaux. Ces prestations doivent relever de la compensation des charges d'enfants et l'accès au logement, comme pour les autres familles. Elles doivent cesser d'être confisquées par la puissance publique et le législateur pour ces populations.

La Cgt milite pour un véritable service public de l'emploi, la mise en oeuvre d'une sécurité sociale professionnelle assurant la pérennité des droits des salariés tout au long de leur vie active, une politique de formation initiale et permanente qui donne accès à des savoirs, à des métiers, une protection sociale de haut niveau pour tous. Tous les salariés privés d'emploi, y compris les primo demandeurs, doivent être indemnisés au minimum à 80% du Smic que la Cgt revendique à 1500 euros brut mensuels, une réforme d'envergure de l'assurance chômage est urgente et indispensable pour assurer de tels droits.

La Cgt va être très attentive aux expérimentations en cours, à la qualité et l'objectivité de leur évaluation. Elle continuera à mobiliser salariés, privés d'emploi, retraités, sur des objectifs et des propositions qui permettent une meilleure répartition des richesses créées par le travail de toutes et de tous, la mieux à même de combattre la pauvreté et l'injustice sociale.

## Revenu de Solidarité Active

# LES REFORMES DITES SOCIALES REPONDENT AUX ATTENTES DU MEDEF !

**Le discours du Président de la République sur les réformes sociales à mettre en œuvre s'appuie pour une bonne part sur les préoccupations sociales exprimées par les français lors des campagnes électorales et confirmées dans les derniers sondages : chômage, pouvoir d'achat, retraite, protection sociale en général.**

Il est obligé d'affirmer que les partenaires sociaux sont incontournables pour répondre à un souhait là-aussi très majoritaire des français pour mettre en œuvre des réformes en prenant le temps du dialogue social. Pour autant, le calendrier annoncé au pas de charge ne préfigure pas cette intention.

Pour que les termes du débat soient connus de l'opinion publique, il ne peut être imposé une réforme sociale d'une telle ampleur à un rythme aussi soutenu sans que cela ne se fasse au détriment d'une véritable démocratie sociale. Néanmoins, l'appui sur les préoccupations sociales donne du sens à notre analyse sur les attentes fortes des salariés.

La consultation auprès des salariés que la CGT souhaite impulser durant la période qui s'ouvre, doit permettre débat, prise en compte des aspirations, revendications, mobilisations.

Elle sera d'autant plus importante à faire vivre que les contenus des réformes proposées aggravent le déséquilibre sur les efforts demandés pour réformer le contexte social.

La majeure partie repose sur les salariés et quasiment rien n'est demandé aux entreprises.

Au total, les réponses qui se dessinent, ne répondent pas aux attentes sociales. Il ya un vrai risque d'aggravation de la situation de façon particulière et différenciée pour les salariés qui constituera un recul général des protections et garanties collectives de ceux-ci.

Il est urgent de travailler sur de vrais plans de travail dans les syndicats pour consulter les salariés sur leurs attentes à la lumière des propositions de la CGT et du projet de refonte du soi-disant « Contrat social ».

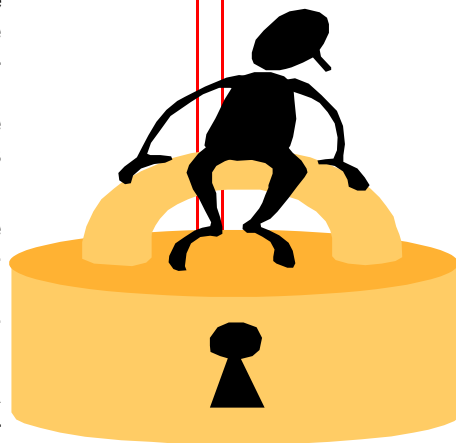
La manifestation du 13 octobre à Paris organisée par la FNATH et l'ANDEVA, à laquelle la CGT s'associe, constitue la première étape d'une mobilisation interprofessionnelle sur les questions de santé au travail et de protection sociale en général.

Trois principes dits essentiels sont mis en avant par le Président de la République :

1. remettre le travail et l'emploi au cœur de nos politiques sociales
2. concilier la mobilité et la sécurité pour les salariés comme pour les entreprises
3. trouver le juste équilibre entre la responsabilité, qu'elle soit collective ou individuelle, et la solidarité.

## **1- Remettre le travail et l'emploi au cœur de nos politiques sociales.**

Promotion, revalorisation, juste rémunération, débouche non pas sur une augmentation des salaires, un déroulement de carrière, la reconnaissance des qualifications, mais sur un assouplissement des 35 heures. Il y est mis en avant la possibilité de gagner plus en travaillant plus, tout en conciliant vie familiale et professionnelle. C'est magique !



Des propositions pour que cesse la mise à l'écart de l'emploi des seniors sont avancées : suppression des mises à la retraite d'office avant 65 ans, préretraite lourdement taxée (pour qui? sachant que ce sera l'objet d'un volet du PLFSS 2008) et enfin dispense de recherche d'emploi progressivement supprimée qui sera grave de conséquence au regard du taux de chômage. En revanche, rien n'est évoqué pour le départ anticipé des salariés ayant effectué des travaux pénibles, sur la prise en compte de la pénibilité du travail.

Les salaires et le pouvoir d'achat sont les grands absents renvoyés à la Conférence de fin octobre.

Quant au SMIC, il faudra s'en remettre aux recommandations d'une commission dite indépendante qui devra fonder son analyse sur la situation de l'emploi et la situation économique générale.

Sur le pouvoir d'achat, il faut croire aux vertus de l'accroissement de la concurrence, de la libération de certains secteurs et à la grande mansuétude des grandes enseignes commerciales pour supprimer leur marge-arrière !

Emploi des seniors et égalité professionnelle homme/femme sont eux-aussi renvoyés à la tenue de deux conférences tripartites en octobre devant aboutir à des propositions précises puis un cycle de négociations sur un calendrier très contraignant.

Mise en place expérimentale du revenu de solidarité active qui devra trouver un aboutissement en 2008 et permettre de réaliser l'objectif de réduire d'un tiers la pauvreté en 5 ans !

## **2- Concilier la mobilité et la sécurité pour les salariés comme pour les entreprises.**

Présentée comme la solution à la crise de l'emploi, la compétitivité y est affirmée comme le seul gage de création d'emplois et de richesses.

Plus de sécurité passe par la réforme du contrat de travail par la promotion de mode de rupture négociée et des procédures simplifiées devant les prud'hommes, réfléchir aux périodes d'essai, aux indemnités de licenciement, au champ d'intervention du juge, sur la transférabilité des droits ... à la formation ou à la prévoyance collective.

Toutes ces questions, de son point de vue, doivent être au cœur de la négociation entre le MEDEF et les organisations syndicales de salariés sur le « marché du travail » et faire l'objet de compromis innovants d'ici à la fin de l'année, si ce n'est pas le cas, l'Etat prendra les mesures appropriées.....

Dans les 15 jours, des propositions vont être faites pour la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC, censées permettre une meilleure sécurité du demandeur d'emploi et faire une plus grande place aux partenaires sociaux. Ceux-ci verraient s'étendre leurs prérogatives au-delà de la détermination des règles d'indemnisation en participant aux grandes orientations de la politique de l'emploi au niveau national, mais aussi régional.

L'indemnisation du chômage devra couvrir une plus grande proportion de chômeurs notamment les jeunes et les plus précaires, mais sur une durée plus courte. Des sanctions devront s'appliquer au bout de deux refus « d'offre valable d'emploi » ou d'une formation.

La formation professionnelle estimée à bout de souffle, n'est pas en mesure d'assurer la reconversion des hommes et des territoires. Sa réforme doit trouver sa place dans le cadre des négociations sur « le marché du travail ». Il est prêt à aborder la question du financement du paritarisme qui sera soulevée à partir de l'organisation et du financement de la formation.

## **3-Trouver le juste équilibre entre la responsabilité, qu'elle soit collective ou individuelle, et la solidarité.**

D'emblée deux mesures contre les fraudes à la Sécu :

- o Les fraudeurs aux prestations sociales perdront leur droit à prestations pendant une ou plusieurs années.
- o Des peines planchers forfaitaires contre les entreprises qui pratiquent le travail illégal (combien de contrôleurs du travail en plus?)

Prendre en charge les nouveaux besoins de santé (maladie d'Alzheimer, plan cancer, soins palliatifs) financés par la franchise médicale présentée au Parlement sur le PLFSS 2008, celui-ci fera d'ailleurs l'objet de réformes structurelles importantes en actant le financement intégral des hôpitaux à l'activité (et non pas en fonction des besoins) ou en intégrant la révision de tous les dispositifs sociaux qui favorisent le retrait du marché du travail.

Une maîtrise médicalisée encore plus contraignante sera mise en place (elle a déjà commencé avec les déremboursements de certains médicaments, les 2 € à la consultation etc.)

L'ouverture d'un grand débat sur le financement de la

santé est annoncée notamment sur ce qui relève de la solidarité nationale ou de la responsabilité individuelle par une couverture complémentaire. Du débat, seront tirées les conclusions au premier semestre 2008.

Problèmes de dépendance (perte d'autonomie, handicapés, personnes âgées dépendantes) mise en œuvre d'une réponse à ce « 5<sup>ème</sup> risque social » de façon plus adaptée aux situations individuelles en faisant appel à la capacité contributive et à leur patrimoine, en développant l'assurance individuelle contre ce risque.

Les investisseurs privés devront proposer des produits innovants, des produits d'épargne longue et fiscalement avantageés avec une sortie en rente en cas de réalisation du risque mais aussi en panier de prestations de services.

Réformer les régimes spéciaux de retraite serait urgent dans le cadre d'une troisième réforme (et non pas pour l'équité comme cela a été dit et répété dans les médias), en les harmonisant avec ceux de la fonction publique.

Xavier Bertrand engagera en deux semaines des entretiens avec les principaux concernés. A l'issue de ces entretiens, les principes communs de l'harmonisation seront précisés puis déclinés par la négociation entreprise par entreprise.

# **Rendez-vous 2008 sur la réforme des retraites.**

**Plusieurs étapes :**

- o Le conseil d'orientation des retraités doit faire le point sur les perspectives financières des différents régimes avant fin novembre 2007
- o Suivi par une Conférence tripartite sur la revalorisation des pensions
- o Le Gouvernement remettra un rapport sur l'état de la situation au parlement avant la fin de l'année
- o Les conclusions de la réforme devront être prononcées dans le 1<sup>er</sup> semestre 2008.

**Ses conclusions se font sur la méthode :**

Il met en avant les consultations qu'il a effectuées auprès des partenaires sociaux dont on voit bien que les mesures proposées répondent aux souhaits du MEDEF pour l'essentiel. Il revient sur le dialogue social en souhaitant que soient examinés les critères de la représentativité et la question du financement. Il propose de réfléchir aux conditions de validité des accords ou du moins de certains d'entre eux. Il espère engager la réforme de notre système de relations sociales dès 2008.

## **Droit à la santé, refus de la franchise, reconnaissance des pénibilités dans le privé et le public - Le 13 octobre 2007**

L'avenir de notre système de protection sociale se joue au cours des mois qui viennent. Nicolas SARKOZY, dans son discours du 18 septembre, n'a pas caché ses intentions. Tout en vantant les mérites du système de sécurité sociale solidaire, il a ouvert la voie à une individualisation et une privatisation de la couverture sociale. Pour preuve, le grand quotidien économique libéral, Le Financial Times, a évoqué « un virage vers les références anglo-saxonnes ». Au cœur du débat, se trouve la question du travail, de son contenu, de sa place.

### **Un véritable système solidaire**

La Cgt veut que la réalité des conditions de travail soit connue et reconnue. Elle veut que la réalité d'aujourd'hui change. Une réparation synonyme de justice suppose que :

-Les victimes du travail soient indemnisées par la prise en compte de la totalité des préjudices subis ;

-La retraite anticipée soit préservée pour les victimes de l'amiante ;

-La reconnaissance dans tous les régimes, d'un droit à départ anticipé en retraite pour les salariés qui ont exercé des travaux pénibles et astreignants soit reconnue.

Il faut développer la prévention parce que l'homme, la femme au travail ne sont pas une variable d'ajustement. Il s'agit :

-de développer la prévention dans les entreprises pour supprimer les risques professionnels ;

-d'instaurer un vrai droit d'expression des salariés et d'imposer le droit et la négociation sur l'organisation du travail ;

-de mettre en place un système de financement des accidents de travail et des maladies professionnelles qui incite les employeurs à la prévention.

### **Un nouveau financement**

De manière mensongère, le Président de la République présente la réforme des régimes spéciaux comme la solution au financement des retraites. Cela est fait pour cacher les véritables inégalités et dissimuler l'objectif d'une nouvelle aggravation pour tous les salariés, du privé comme du public, des conditions d'accès à la retraite. Nicolas SARKOZY y annonce « une troisième réforme du système de retraite » début 2008. Le manque à gagner pour la sécurité sociale de l'élargissement des différents systèmes d'exonérations représente 25 milliards d'euros. Cela doit être mis sur la table. Une réforme de la cotisation patronale faisant payer plus les entreprises qui diminuent l'emploi est de même indispensable.

### **Un rendez-vous commun des salariés du privé et du public le 13 octobre à Paris**

Dans ce contexte, le 13 octobre sera un rendez-vous revendicatif particulièrement important. Pour la Cgt, il ne s'agit pas de défendre un statut quo qui laisse des millions de salariés et de citoyens à l'écart d'une véritable protection contre l'exposition aux risques professionnels et sociaux, mais bien de gagner de nouvelles protections et d'obtenir dans tous les domaines les réparations justifiées.

Deux associations de salariés, la FNATH et l'Andeva appellent à participer à une manifestation nationale, à Paris, le 13 OCTOBRE sur ces revendications. La Cgt s'est jointe à cet appel. D'autres organisations devraient les rejoindre.

Ensemble le 13 octobre, pour défendre le droit à la santé, le refus de la franchise médicale, la réparation des accidents du travail, la reconnaissance des travaux pénibles

## **la négociation " modernisation marché du travail "**

### **Medef - Organisations syndicales 7 septembre 2007**

**La première réunion des négociations nationales interprofessionnelles sur la « modernisation du marché du travail » s'est tenue le vendredi 7 septembre.**

Elle devait valider une méthode de travail ainsi que la liste des thèmes sur lesquels la négociation devait porter à partir des propositions syndicales et patronales exprimées le 16 juillet.

Le champ est si vaste que la négociation se structurera en trois aspects :

- ce qui relève du champ de compétence des partenaires sociaux et fera l'objet d'un accord ou pas,

- les sujets annexes ou trop complexes qui seront renvoyés à des négociations ultérieures (exemple la formation professionnelle),

✓ les points qui dépassent la seule compétence des partenaires sociaux et feront l'objet de recommandation commune (contrats aidés, orientation).

✓

La négociation sera organisée autour des 4 temps de la vie professionnelle : entrée dans l'emploi, évolution dans l'emploi, la rupture du contrat et le retour à l'emploi. De nombreux thèmes devraient être abordés au cours de ce trimestre : de l'insertion des jeunes à l'assurance chômage en passant par le déroulement de carrière, le statut de l'encadrement, ou les différents modes de rupture

La Cgt veut de nouvelles garanties interprofessionnelles ; la construction de droits transférables permettant la progressivité des salaires, de la carrière, de la formation ; l'accès égal à la protection sociale, aux droits syndicaux... Elle a donc fait des propositions concrètes pour chacun des temps de la négociation . Les autres organisations syndicales ont également fait des propositions sur un champ assez large.